

Objet: Projet de règlement grand-ducal modifiant

- 1. le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales ;**
- 2. le règlement grand-ducal du 31 août 2018 1° créant la section gestion de l'hospitalité, la section architecture, design et développement durable et la section sciences environnementales ; 2° fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales de l'enseignement secondaire général (5263JFL).**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(14 mars 2019)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le présent projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objectif de modifier les modalités de l'examen de fin d'études secondaires générales, dans la section de l'infirmier et dans la section sciences de la santé, ancien régime. De fait il modifie aussi le règlement grand-ducal du 31 août 2018 créant la section gestion de l'hospitalité, la section architecture, design et développement durable et la section sciences environnementales, et fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales de l'enseignement secondaire général.

Selon l'exposé des motifs, les résultats de deux matières, l'enseignement clinique dans la section de l'infirmier, le travail d'envergure dans la section sciences de la santé, ancien régime, sont pris en compte dans les conditions d'admission à l'examen de fin d'études secondaires générales. Ces conditions sont ainsi perçues comme discriminatoires par les élèves de ces deux sections, au regard des conditions d'admission à l'examen dans les autres sections de l'enseignement général. La Chambre de Commerce salue le fait que le projet de règlement grand-ducal sous avis vise à remédier à ces inégalités de traitement.

L'urgence est invoquée étant donné qu'il s'agit de mettre en place les nouvelles dispositions avant le début des épreuves de la session d'été 2019 de l'examen de fin d'études secondaires générales.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autres remarques spécifiques à formuler relatives au projet de règlement grand-ducal sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

JFL/NMA